

portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels BIATSS au  
Conseil d'administration

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;  
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	2- Liste 2 : AGIR ENSEMBLE POUR UNE UPEC OUVERTE, HUMANISTE ET DEMOCRATIQUE	3- Liste 3 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	4- Liste 4 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	5- Liste 5 : SNPTES
Total	1183	767	42	727	132	114	189	169	123

Blancs ou nuls 42

Total exprimés 727

Exprimés 727

Nombre de sièges 4

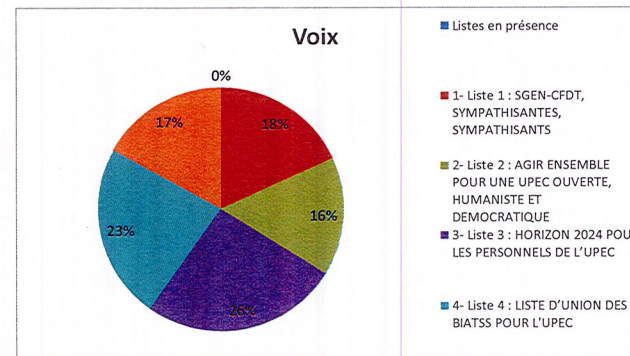
Quotient électoral 181,75

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul		
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
Listes en présence							
1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	132	181,75	0,72627235	0	132	1	1
2- Liste 2 : AGIR ENSEMBLE POUR UNE UPEC OUVERTE, HUMANISTE ET DEMOCRATIQUE	114	181,75	0,62723521	0	114	0	0
3- Liste 3 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	189	181,75	1,03988996	1	7,25	0	1
4- Liste 4 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	169	181,75	0,92984869	0	169	1	1
5- Liste 5 : SNPTES	123	181,75	0,67675378	0	123	1	1

Article 1 : Sont proclamés élus :

1. VALLEE Benoit
2. GIRAL Julien
3. FAURE DUNABEITIA Joelle
4. DESPRES Marie-Agnès

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Créteil,  
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire  
Françoise MOULIN CIVIL

